

DÉTAIL DE L'EXAMEN

Certification AMF

Le règlement général de l'AMF impose aux prestataires de services d'investissement de vérifier que les personnes exerçant certaines fonctions sous leur autorité ou pour leur compte disposent d'un niveau de connaissances minimales sur 12 domaines relatifs à l'environnement réglementaire et déontologique et aux techniques financières.

CAPACITES ET COMPETENCES VISEES:

Connaître les principes généraux du droit bancaire et financier
Identifier le rôle et le fonctionnement des différents acteurs de la finance
Énoncer les grands principes de la réglementation financière française
Maîtriser les fondamentaux du code monétaire et financier et du règlement général de l'AMF
Comprendre et expliquer les règles en matière de protection des clients et le cadre juridique et déontologique encadrant les opérations financières,
Connaître les différents moyens de paiement et décrire leurs caractéristiques principales : cartes, chèques, virement, prélèvements.
Renseigner un client sur les différents types d'instruments financiers
Distinguer les différents types d'instruments financiers utilisés par la clientèle
Connaître l'organisation et le rôle des marchés financiers
Savoir lire des états financiers d'entreprise
Avoir un aperçu des règles fiscales pour les entreprises et les particuliers

[télécharger le syllabus des 12 thèmes](#)

LE DEROULEMENT DE L'EXAMEN CERTIFIE AMF

L'examen certifié AMF est organisé en ligne dans nos locaux à Paris ou dans les Cnam régionaux partenaires. **Les 100 questions de l'examen sont puisées aléatoirement en respectant les exigences de l'AMF dans le gisement des 600 questions.**

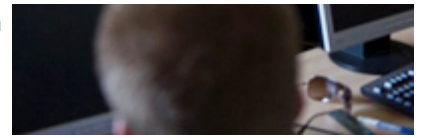
L'examen dure au maximum 2h sans interruption. Il se compose de deux parties comprenant **50 questions chacune, soit 100 questions au total**. L'examen se présente sous le format d'un questionnaire à choix multiple : à chaque question ne correspond qu'une seule réponse exacte.

Les deux parties de l'examen se décomposent comme suit :

QUESTIONS A : la première partie porte sur la connaissance de l'environnement réglementaire et déontologique. Afin de valider cette partie un score minimum de **85%** de bonnes réponses est requis.



QUESTIONS C : la seconde partie porte sur les connaissances techniques. Un score minimum de **75%** de bonnes réponses permet de valider la seconde partie.



Exemples de questions

Les questions sont assorties de deux ou quatre réponses dont UNE seule est correcte.

Question : le régulateur français des marchés financiers est :

- «
 La COB
 Le FSA
 L'AMF
 Euroclear France

»

Question : La réglementation relative aux "Abus du marché" est du ressort

- «
 de la COB
 de l'Agence France Trésor
 de l'Autorité des Marchés Financiers et du Code Monétaire et Financier "COMOFI"
 de la Commission Bancaire

»

Question : Les déclarations de soupçon sont déclarées

- «
 au GAFI
 à TRACFIN
 à l'AMF
 à la CNIL

»

LES RESULTATS

Les résultats s'affichent sur le poste du candidat immédiatement après la fin de l'examen. Une attestation de réussite est adressée par courrier aux candidats concernés dans les 2 mois suivants le passage de l'examen.



40 rue des Jeûneurs
75002 Paris
M° Grands Boulevards ou Bourse

Contact
Sandrine DARLY
[Envoyer un courriel](#) 

PLUS D'INFORMATIONS

Le Cnam organise cet examen certifié AMF les vendredis hors vacances scolaires.

[+](#) [voir les prochaines dates d'examens](#)

[+](#) [Aller sur le site de l'AMF](#)

<http://certification-finance.cnam.fr/examens-/detail-de-l-examen/certification-amf-660032.kjsp?RH=1444726723920>